

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 02 DÉCEMBRE 2021

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

(Titre 1 - article 2 du règlement intérieur du Conseil de Communauté)

PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

1. Collectif Fermier 64 : participation à l'émergence d'une plateforme de distribution locale

Il s'agit de valider la participation financière à la phase d'émergence du projet de création d'une plateforme logistique facilitant la commercialisation des produits locaux portée par le Collectif Fermier 64, à hauteur de 2 037 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** la participation de la CCHB à hauteur de 2 037 € pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires pour le versement de la subvention,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE TOURISTIQUE

2. Espace nordique du Somport : attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace luge/loisirs et la conception de sentiers et activités de découverte et d'interprétation du patrimoine

Afin de permettre le recrutement d'un maître d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement de l'espace luge/loisirs, ainsi qu'un maître d'œuvre pour concevoir des sentiers et activités de découverte du patrimoine, et après analyse des offres, il s'agit d'autoriser l'attribution des deux lots du marché aux entreprises ayant reçu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Général 2022, en section d'investissement,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE CULTURE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

SPECTACLE VIVANT

3. Etablissement Public Administratif Espace Jéliote : Modification des statuts et ajustement subséquent de la convention entre la CCHB, actualisation de l'état de l'actif

Suite à la parution du Décret instituant un treizième label de la création artistique consacré à la marionnette, il s'agit d'ajuster les statuts de l'Espace Jéliote, ainsi que, subséquentement, la convention portant sur les relations juridiques, techniques, financières et fonctionnelles entre la CCHB et l'EPA Espace Jéliote.

Il s'agit également d'actualiser l'état de l'actif tel qu'il est annexé à la convention susvisée.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les nouveaux statuts de l'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote,
- **VALIDE** le présent état de l'actif,
- **VALIDE** les modifications apportées à la convention portant sur les relations juridiques, techniques, financières et fonctionnelles entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) et l'Établissement Public Administratif (EPA) Espace Jéliote,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches officielles auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et de la Direction régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine, et de la Trésorerie d'Oloron-Aramits,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

LECTURE PUBLIQUE

4. Validation de la nouvelle grille tarifaire du service Lecture Publique

Il s'agit d'instaurer à titre expérimental pour une durée de 24 mois, la gratuité des abonnements au réseau de lecture publique du Haut-Béarn à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** l'instauration de la gratuité des abonnements au réseau de lecture publique du Haut-Béarn, à compter du 1^{er} janvier 2022, quels que soient la situation, l'âge et le lieu de résidence,
- **AUTORISE** cette expérimentation pour une durée de 24 mois, qui sera instituée définitivement sous réserve de la validation par le conseil communautaire d'un rapport évaluatif positif,
- **AUTORISE** le Président à lancer les démarches dans la cadre de la réalisation du projet et signer tous documents correspondants,
- **VALIDE** le prolongement de la validité des abonnements actuels jusqu'au 1^{er} janvier 2022,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE SERVICES TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS A VOCATION INTERCOMMUNALE

5. Attribution de l'accord-cadre à bons de commande travaux de voirie 2021-2025

Il s'agit d'autoriser l'attribution du marché relatif à un accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie, à l'entreprise ayant réalisé la meilleure offre eu égard aux critères de jugement prévus au règlement de consultation.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Général, en section d'investissement, pour chacune des années,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

6. Régularisation de procès-verbaux de mise à disposition de biens communaux auprès de la Communauté de Communes puis du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI

Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI déléguée par la CCHB au SMGOAO il s'agit de régulariser les procès-verbaux de mise à disposition d'ouvrages concourant à la prévention des inondations. Ces documents, qui comporteront un premier volet entre la commune concernée et la CCHB, puis un second entre la CCHB et le SMGOAO, concernent le barrage écrêteur de la Mielle à Agnos, la digue du lotissement situé quartier de l'Île à Eysus et la digue Mendioudou à Lanne-en-Barétous.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer avec chaque commune concernée et avec le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs Affluents, les procès-verbaux de mise à disposition des ouvrages concourant à la prévention des inondations suivants : barrage écrêteur de la Mielle à Agnos, digue du lotissement situé quartier de l'Île à Eysus, digue Mendioudou à Lanne-en-Barétous,
- **ADOPTE** le présent rapport.

7. Convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat

Il s'agit d'une part d'autoriser la signature d'un avenant à la convention bipartite signée avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) afin de permettre la participation financière de la CCHB pour la mise en œuvre de la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat du Haut-Béarn. Il s'agit d'autre part d'autoriser la signature de la convention tripartite avec la CCVO et la Communauté de Communes du Pays de Nay, actant du partenariat des 3 intercommunalités pour la mise en œuvre de la Plateforme sous sa nouvelle forme de Service de Rénovation Energétique de l'Habitat Montagne Béarnaise.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les avenants 1 et 2 (ci-annexés) à la convention de partenariat signée en 2017 par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour la mise en œuvre de la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat du Haut Béarn,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat (ci-annexée) entre la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, la Communauté de Communes du Haut-Béarn et la Communauté de Communes du Pays de Nay, pour la mise en œuvre du Service de Rénovation Energétique de l'Habitat Montagne Béarnaise, à compter du 1^{er} janvier 2022 et dans le cadre du financement par la Région Nouvelle-Aquitaine du déploiement des plateformes de la rénovation énergétique,
- **ADOPTE** le présent rapport.

PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. Désignation de représentants au Syndicat mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO)

Il s'agit de pourvoir au remplacement de David MIRANDE, qui avait été désigné en qualité de titulaire au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Louis BENOÎT en remplacement de David MIRANDE en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO),
- **DESIGNE** David MIRANDE en remplacement de Louis BENOÎT en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes du Haut-Béarn au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et leurs affluents (SMGOAO),
- **ADOPTE** le présent rapport.

9. Désignation de représentant à l'Établissement Public Local « Abattoir du Haut-Béarn »

Il s'agit de pourvoir au remplacement de David MIRANDE, qui avait été désigné en qualité de représentant de la communauté de communes au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Local « Abattoir du Haut-Béarn ».

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DESIGNE** Michel CONTOU-CARRÈRE en remplacement de David MIRANDE en tant que représentant du Conseil Communautaire de la CCHB au sein du Conseil d'Administration de l'« Abattoir du Haut-Béarn »,
- **ADOPTE** le présent rapport.

RESSOURCES HUMAINES /ORGANISATION DES SERVICES

10. Modification du tableau des effectifs

Mise à disposition : Il s'agit d'autoriser la mise à disposition d'un agent au cadre d'emploi d'adjoint d'animation à disposition de la commune de Lasseube dans le cadre de l'animation du temps périscolaire.

SICTOM : Il s'agit d'autoriser la création d'un poste de technicien Responsable des collectes pour renforcer l'encadrement technique du SICTOM afin notamment de répondre aux contraintes réglementaires en matière de gestion environnementale du traitement des déchets.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** la mise en œuvre de la convention de mise à disposition,
- **CREE** un poste de technicien à temps complet, sur le budget annexe du SICTOM,
- **ADOPTE** le présent rapport.

FINANCES – PROSPECTIVE

11. Budget général : Décision modificative n°5

Il s'agit d'abonder « l'opération 154 Aire de grand passage » de 200 k€ afin de continuer les travaux d'aménagement approuvés lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2021.

Il s'agit également d'inscrire 10 k€ pour la prise de participation à la société de projet HBTE.

Il s'agit enfin de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre de l'avenant à la convention pour la mise en œuvre de la plateforme énergétique de l'habitat présenté précédemment.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 5 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

12. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : Décision modificative n° 4

Il s'agit de d'abonder la ligne 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » afin de prendre en compte des dépréciations de créances concernant les exercices de 2017 à 2019.

Il s'agit également d'abonder la ligne 64131 « Rémunérations non titulaires » en raison d'un remplacement non prévu.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 4 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

13. Budget Annexe Zone d'Activités du Camou : Décision modificative n° 1

Il s'agit d'abonder la ligne 63512 « Taxes foncières » afin de régulariser les écritures y relatives.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

14. Rapport quinquennal sur les attributions de compensation

En application du 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il s'agit de présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par la communauté de communes, dont l'objectif est de susciter un débat sur leur montant qui est figé et n'évolue pas en fonction du coût des différentes politiques transférées mais qui pourrait être révisé dans le cadre d'un pacte financier.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du montant des attributions de compensation ainsi qu'elles résultent des différents transferts de compétence réalisés depuis le 1^{er} janvier 2017,
- **DIT** que le présent rapport sera transmis à l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- **ADOPTE** le présent rapport.

AIDE AUX COMMUNES

15. Fonds de concours : convention avec la commune de Lasseubetat

Le projet de la Commune de Lasseubetat relatif à l'extension et l'accessibilité de la salle communale et de la Mairie avait été retenu au titre des fonds de concours 2019 (délibération du 13 avril 2021). Il convient d'adopter l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune, d'autoriser la convention d'attribution des fonds de concours et de débloquer les fonds.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport et l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune bénéficiaire,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'attribution des fonds de concours avec cette commune et à débloquer les fonds,
- **VOTE** les crédits nécessaires,
- **ADOPTE** le présent rapport.

DIVERS

16. Décisions du Président : Information des Conseillers Communautaires

Cela concerne l'ensemble des décisions prises par le Président en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 28 juillet 2020.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire

- **PREND ACTE** du présent rapport

17. Mandat Spécial pour déplacement d'élus

Il s'agit d'accorder un mandat spécial afin que la CCHB prenne en charge les frais de déplacement du Vice-président délégué à l'économie territoriale pour l'artisanat, le commerce, l'animation économique et la revitalisation des centres bourgs, pour un déplacement à Castillon la Bataille le 6 décembre 2021, en vue de participer à une journée dédiée à la revitalisation

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DONNE** mandat spécial à Henri BELLEGARDE, pour son déplacement à Castillon la Bataille le 6 décembre 2021, pour en vue de participer à une journée dédiée à la revitalisation,
- **PRÉCISE** que les frais inhérents seront remboursés à l'élus communautaire concerné sur la base des barèmes forfaitaires prévus par les textes, sur présentation des justificatifs,
- **ADOpte** le présent rapport.
